

A l'accorderie : échanges de services et tissage de liens

janvier 2012

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Développement social
- Lien social
- Liens intergénérationnels
- Inclusion
- Loisirs

Département

Paris (75)

Sur le vif

« Le concept d'Accorderie, que nous avons découvert en 2008, nous a immédiatement enthousiasmés parce qu'il encourage les hommes et les femmes à être acteurs de la transformation de leur quotidien ». Le président de la Fondation Macif

« Les objectifs sont de créer du lien social et de valoriser les personnes sur la base de leurs savoir-faire. On échange ainsi, non pas de l'argent ou des biens, mais du temps passé à se rendre service ». La responsable de l'Accorderie de Paris 19ème

« Dans une ville comme Paris où chacun est centré sur soi, c'est important une telle initiative. Quand je prends le métro, je me dis souvent : tiens, il y a sûrement une personne qui pourrait aider une autre à repeindre son salon et cette même personne pourrait en trouver une troisième qui réparerait son vélo ! C'est ça la force d'un tel projet : sa réciprocité globale ». Un Accordeur

Porteur(s) de l'action

Fondation Macif

Objectif(s) et bref descriptif

Afin de lutter contre la pauvreté et l'isolement tout en favorisant la mixité sociale sur un territoire, l'Accorderie du 19ème arrondissement de Paris propose aux habitants du quartier de se regrouper pour échanger des services entre eux, sur la base de leur savoir-faire et sans aucune contrepartie financière. Basé sur trois types d'échanges (individuels, collectifs et associatifs) ce système original, importé du Québec, laisse la part belle à ses adhérents qui participent au fonctionnement de la structure.



Origine(s)

Pour répondre aux besoins des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale et favoriser l'organisation de nouvelles formes de solidarité, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Fondation St-Roch de Québec créent, en 2002, la première Accorderie au Québec. Son principe : développer par l'échange de services et la coopération entre habitants, les conditions d'une amélioration réelle, et au quotidien, de la qualité de vie de tous ses membres.

La première Accorderie de Québec ouvre dans le quartier de Saint-Roch, dans la basse ville de Québec. En choisissant ce quartier elle fait consciemment le choix de rejoindre principalement des personnes seules et en situation de grande pauvreté.

Alors qu'un gros travail s'amorce pour définir les principes d'un système d'échange de services et développer des outils de gestion nécessaire à son fonctionnement, la structure connaît rapidement le succès. A l'été 2004, elle compte en effet 100 adhérents « Accordeurs ». Un nombre qui double dès le printemps 2005 pour dépasser le cap des 400 à l'été 2007 puis des 850 fin 2011.

Avec le temps, les outils de gestion du système se développent, tandis que la liste des services offerts s'allonge, passant d'une cinquantaine en janvier 2004 à plus de 700 fin 2011 (cours de langue, transport en voiture, travaux, aide au déménagement, séances de massothérapie...). Entre 2004 et 2011 l'Accorderie de Québec a ainsi rendu possible plus de 10 000 « transactions ».

Le profil des membres s'est également diversifié avec le temps. En effet, au départ l'établissement comptait majoritairement des personnes seules, âgées de 40 ans et plus et en situation de pauvreté. Aujourd'hui 40% des Accordeurs ont moins de 35 ans et l'Accorderie regroupe des personnes d'origines et de niveaux économiques de plus en plus diversifiés. Cependant, certaines constances demeurent comme le fait que les femmes soient majoritaires.

Le succès de cette première Accorderie suscite rapidement l'intérêt d'autres personnes au Québec, désireuses de développer le système dans leur quartier. Pour répondre à cette demande croissante, l'Accorderie de Québec fonde en 2007 le « Réseau Accorderie ». Sa mission est de favoriser et d'accompagner l'émergence et le démarrage de nouveaux établissements, et de les réunir afin qu'ils se dotent de services en commun tels que les outils de gestion.

Pour encadrer la mise en place des nouvelles structures, le Réseau Accorderie a développé une formule de « franchise sociale » qui permet la création d'organismes à but non lucratif autonome

portant le nom d'Accorderie, tout en garantissant le maintien et le respect des principes directeurs définis dans la Charte des Accorderies et le cadre opérationnel que le réseau s'est donné. Depuis, le réseau de franchises ne cesse de se développer. Des Accorderies sont nées à Montréal (deux structures), Trois-Rivières ou encore Shawinigan. Fin 2011, le réseau compte ainsi près de 1 500 accordeurs actifs répartis dans cinq Accorderies.

Dans un contexte socio-économique difficile où la tentation du repli sur soi est forte, l'Accorderie s'est imposée par son fonctionnement humaniste et sa capacité à recréer du lien social et de la convivialité. Conquise par ce système ayant fait ses preuves au Québec, la Fondation Macif signe une convention de partenariat exclusif avec le réseau Accorderie du Québec pour implanter progressivement le concept en France. La convention entre les deux partenaires prévoit la transmission à la Fondation Macif de la propriété intellectuelle du concept et des outils de gestion pour le territoire français.

En septembre 2009, la Fondation commande une étude de faisabilité, en partenariat avec l'Avisé (Agence de valorisation des initiatives socio-économiques), sur l'implantation d'une Accorderie à Paris, dans le 19^{ème} arrondissement, pilotée par l'association Projet-19. Les résultats encourageants la conduisent à décider la création d'une première accorderie, lancée par la Régie de quartier du 19^{ème} arrondissement en partenariat avec la mairie de Paris. Elle est inaugurée en septembre 2011. Comme au Québec, l'arrondissement d'implantation n'est pas choisi par hasard puisqu'il concentre des populations précaires avec trois quartiers inscrits en politique de la ville.

Description détaillée

L'Accorderie a pour mission de développer un réseau d'échange de services accessible à toutes les personnes désirant améliorer leurs conditions de vie, notamment au plan social et économique, et ainsi de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans chaque Accorderie, les adhérents, appelés « Accordeurs », mettent à la disposition des autres leurs propres compétences, habiletés et savoir-faire, sous la forme d'offres de services.

L'échange repose sur la réciprocité : une heure de service rendu donne lieu à une heure de service reçu. Peu importe la compétence échangée, tous les échanges sont mis sur un pied d'égalité. Ainsi chaque Accordeur est rémunéré, pour le temps offert, par des heures qu'il pourra utiliser à son tour pour recevoir d'autres services. Il ne s'agit donc pas de bénévolat.

Toutes les offres sont mises en ligne sur la page web du réseau et dans un annuaire papier pour les adhérents qui n'ont pas accès à Internet. Chaque échange est comptabilisé dans une banque de temps au sein de laquelle chaque Accordeur dispose d'un compte temps où sont inscrites les heures données et reçues. La comptabilité se fait à partir de chèques temps. Lorsqu'une personne adhère au réseau, quelques heures sont offertes sur son compte afin de lui permettre d'échanger des services immédiatement.

Trois types d'échanges

L'une des originalités de l'Accorderie consiste en son système d'échange à trois niveaux :

1. Des échanges individuels entre Accordeurs : bricolage, cours d'informatique, de musique, aide au déménagement, transports en voiture...

2. Des activités collectives d'échange répondant à des besoins d'intérêt général :

- Les groupes d'achats, qui permettent à plusieurs familles d'Accordeurs de s'associer pour

grouper leurs achats et donc d'obtenir des prix plus avantageux (30 à 50% d'économies) et une nourriture de qualité. Une solution qui apporte une réponse collective au problème de faible pouvoir d'achat des ménages à petit revenu.

Ces groupes permettent en outre de promouvoir l'échange de service individuel. Car en effet, suite à un sondage, l'Accorderie de Québec a constaté que la gêne, notamment la peur de déranger quelqu'un qu'on ne connaît pas, était le principal obstacle à l'échange de services. Les Accordeurs qui ne se connaissent pas n'échangent pas, c'est donc pour cette raison que les activités collectives sont très importantes. Un enjeu très rapidement compris par l'Accorderie du 19^{ème} qui, pour renforcer le tissage de liens, organise régulièrement des soirées-rencontre auxquelles sont invités, autour d'un buffet, tous les inscrits.

- Le crédit solidaire, qui est un système de petits prêts à la consommation dont l'objectif premier est d'offrir aux Accordeurs à faible revenu, à ceux et celles qui n'ont pas accès au crédit traditionnel, la possibilité d'emprunter pour couvrir une dépense reliée à l'achat ou au remboursement d'un produit ou d'un service.

Le service de crédit solidaire est animé par un comité de prêt qui a la responsabilité de rencontrer les demandeurs de prêts, d'analyser leurs demandes et de recommander l'accord ou le refus du prêt au conseil d'administration de L'Accorderie.

A Québec, doté à l'origine de 40 000\$, le Fonds de crédit solidaire a permis de prêter près de 140 000\$ entre 2002 et 2011. Soit 191 prêts accordés sur 241 demandes déposées. Ces prêts sont venus en aide à 120 Accordeurs différents pour des prêts moyens de 705\$. Sur les montants prêtés de 140 000\$, près de 110 000\$ avaient déjà été remboursés en 2011. L'expérience démontre donc la solvabilité des personnes et la pertinence d'un tel outil.

3. Des échanges associatifs, offerts par les Accordeurs à leur Accorderie pour assurer son organisation et son fonctionnement. Ainsi, la participation à un comité de travail (comité gérant l'achat groupé, comité de prêt, comité de vie associative...) ou l'accomplissement d'une tâche technique pour l'Accorderie sont considérés comme des services rendus. Seule la participation aux réunions du conseil d'administration est considérée comme du bénévolat.

Des usagers qui prennent part au fonctionnement de l'établissement

Une place importante est donnée aux accordeurs dans le fonctionnement de la structure à travers divers comités : le comité gérant l'achat groupé, le comité de prêt accordant les prêts solidaires, le comité de vie associative qui permet d'organiser des activités sociales (dîner, fête de Noël...).

Par exemple, c'est avant tout grâce aux dizaines d'accordeurs qui s'y investissent, que les groupes d'achat peuvent fonctionner. Ainsi, chaque année à l'Accorderie de Québec, plus d'une centaine de personnes différentes apportent leur aide pour des tâches aussi diversifiées que l'accueil pour le ramassage des commandes, l'animation du souper mensuel, les appels téléphoniques, le partage des denrées, le transport de la nourriture, ... , et les rencontres du comité qui gère l'achat groupé.

Par ailleurs, s'inspirant du projet AVEC¹ du Collectif pour un Québec sans pauvreté, le service de crédit solidaire s'est mis en place avec le souci d'impliquer les personnes en situation de pauvreté. Le comité de prêt est donc exclusivement composé d'Accordeurs (une vingtaine), notamment de personnes qui ont déjà elle-même fait une demande de prêt. Ce ne sont donc ni des professionnels ni des intervenants qui analysent les demandes, mais des Accordeurs ayant les habiletés requises et une expérience de vie qui leur permet d'avoir une réelle compréhension de la situation de la personne demandeuse (généralement parce qu'elles ont elles-mêmes vécu une situation similaire). Elles sont ainsi en meilleure situation pour bien comprendre et se « mettre à la place » de la personne qui formule une demande de prêt et pour donner un avis sur sa réelle capacité à rembourser ce prêt par la suite.

Bilan

- Renforcement des liens sociaux et de la convivialité dans les quartiers.
- Amélioration des conditions de vie socioéconomiques.
- Amélioration du pouvoir d'agir des personnes, qui s'investissent dans le fonctionnement de la structure.
- Valorisation des compétences et des talents des habitants. Ce qui améliore leur estime de soi.

- Fin 2011, l'Accorderie de Paris 19 rassemblait 120 adhérents proposant plus de 300 services: de l'initiation informatique au soutien scolaire en passant par le bricolage, les cours de langue et l'aide aux démarches administratives.
- Fin 2011 les Accordeurs de Paris 19ème sont majoritairement des personnes vivant seules qui ressentent le besoin de sortir de leur isolement. 20% d'entre elles sont au chômage. Il y a 65% de femmes. La majorité a entre 45 et 65 ans et un quart a entre 18 et 45 ans. 80% des membres habitent le 19ème arrondissement, parmi eux un tiers est issu du quartier.
- En novembre 2011, une nouvelle accorderie ouvrait ses portes dans la ville de Chambéry.

Partenaire(s)

Régie de quartier du 19ème arrondissement, mairie de paris (DPVI et mission démocratie locale), associations locales, Centres sociaux, Acsè'

Moyens

Humains

1 ETP en 2011

2 ETP en 2012

Financiers

Budget annuel : 60 000 euros

Dont 20 000 euros versés par Délégation à la politique de la ville et à l'intégration (DPVI) de la ville de Paris, 3 000 euros versés par L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) et 1 500 euros provenant de la mission démocratie locale de la mairie de Paris.



[>> Consulter l'article du Journal des acteurs sociaux](#)

1. Le projet AVEC a pour but de développer au Québec l'habitude de penser, décider et agir AVEC les personnes en situation de pauvreté. Ce projet vise également à amener les personnes en situation de pauvreté à faire l'expérience de leur pouvoir citoyen et à le développer en vue d'une

En complément

[a-laccorderie-on-mise-sur-le-pouvoir-citoyen-jas-163-.pdf](#)

Contact

Marie Jane OLIVERI

Présidente

Accorderie Paris 19ème

Adresse : 23 Rue Mathis, 75019 Paris

Tél. : 01 40 38 94 21

Courriel : accueilparis19@accorderie.fr

Site web : www.accorderie.fr/paris19/